



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU
COWORKING SITUÉS AU 3 ALLEE CHARLES V
A VINCENNES (94300) - LOT 2 ELECTRICITE
COURANT FORT FAIBLE /CVC PASSE AVEC LE
GROUPEMENT SOLIDAIRE TERIDEAL - SEGEX
ENERGIES ET ALIZE CLIM.**

**DÉCISION N° AU-19-281
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT, MAPA ONLINE et au Profil Acheteur de la Ville, le 3 mai 2019 ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 2 juillet 2019 à l'attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux du Coworking situés au 3 allée Charles V à Vincennes – lot 2 « électricité courant fort faible / CVC » au groupement solidaire TERIDEAL – SEGEX ENERGIES (mandataire) et ALIZE CLIM (co-traitant), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugements ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TERIDEAL – SEGEX ENERGIES, domiciliée 4 boulevard Arago – 91320 WISSOUS représentée par Monsieur TREVISAN Lionel, Directeur, mandataire du groupement solidaire formé avec la société ALIZE CLIM (co-traitant), le marché de travaux d'aménagement des locaux du Coworking situés au 3 allée Charles V à Vincennes – lot 2 « électricité courant fort faible / CVC ».

Le montant du marché s'élève à 114 425.96 € HT (137 311.15 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190726-lmc1H6521H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/07/2019
Date de Publication : 26/07/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190726-lmc1H6521H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/07/2019
Date de Publication : 26/07/2019